

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019

Etaient présents :

MM. PRUVOT GOURGUECHON MARQUES DEFFONTAINES AUTIN VATIGNEZ DELAVIERRE LEFEBVRE TELLIER TRANNOIS LEDET LEMIEGRE GRENU

Etaient absents : Mme. DEKONINCK et M.DUMEIGE

Monsieur François GRENU est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte-rendu de la précédente séance. Ce dernier est approuvé.

Monsieur le Maire informe le conseil que Messieurs BRISSET et PERRIN sont présents à la réunion afin d'évoquer le sujet du nom du rond-point sur la Zac des Bornes du Temps. En effet, il explique qu'ils ne sont pas satisfaits du choix.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BRISSET. Monsieur BRISSET demande au conseil de revenir sur la décision du nom du rond-point et explique que l'objectif est d'honorer la mémoire du Colonel Beltrame. Il précise que le rond-point se trouve à l'intérieur de la ZAC permettant d'accéder à Diter et JJA.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil s'est déjà positionné sur le sujet et que le nom de Colonel Beltrame a été refusé.

Monsieur Pruvot propose de voter pour le rond-point « Colonel Arnaud BELTRAME » et pour l'annulation de l'ancienne délibération.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte de modifier rond-point du moulin par le Colonel Beltrame et annule l'ancienne délibération.

Vote de l'assemblée : POUR : 11

Contre : 0

Abstention : 2

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- **Convention 30 Millions d'Amis**
- **Acquisition radar pédagogique pour la Grande Rue**
- **Marquage bande cyclable rue Neuve**
- **Travaux 2019 dans le cadre du dossier ADAP**
- **Remise en état des statues de l'Eglise**
- **Remplacement du défibrillateur**
- **Contrat RENOV SPORT pour traitement du terrain de football contre les taupes**
- **Règlement de la salle des fêtes (nombre de places, nombre de couverts et tarif vaisselle cassée ou manquante)**
- **Information sur l'aide à la rénovation énergétique**
- **Information sur l'échange intergénération**
- **Remplacement saleuse**
- **Restauration échelles de meunier et plateau dans le clocher de l'église**
- **Transfert de compétences eau et assainissement**
- **Règlement Général pour la Protection des Données (R.G.P.D)**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire demande que le point ci-dessous soit rajouté à l'ordre du jour :

- **Signalétique cabine à livres**

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ajout de ce point.

1- Convention 30 Millions d'Amis

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réception d'un mail de Mme Andrieux en date du 27 septembre 2018 concernant des problèmes de chats errants, il avait pris contact avec la Fondation 30 millions d'amis pour une convention de stérilisation des chats errants. Or à cette époque, la fondation ne prenait plus de nouvelles communes.

Monsieur Maire explique qu'il a repris contact avec la fondation en début d'année et qu'elle accepte de nous accompagner dans nos démarches.

Elle propose une convention dans laquelle la commune s'engage à participer, à hauteur de 50%, au financement des actes de stérilisation et d'identification, sachant que les montants maximums sur lesquels la Fondation peut s'engager sont de :

- 80€ TTC pour une ovariectomie + tatouage I-CAD (soit 40€ à la charge de la commune)
- 60€ TTC pour une castration + tatouage I-CAD (soit 30€ à la charge de la commune)

Monsieur le Maire propose de voter pour la convention avec 30 Millions d'Amis.

Vote de l'assemblée : POUR :3 CONTRE :9 ABSTENTION : 1

2- Acquisition radar pédagogique pour la Grande Rue

Monsieur le Maire donne connaissance des devis réceptionnés. Il précise qu'il n'a pas reçu l'offre de la société I-care. Le conseil décide de reporter ce point et d'attendre la proposition d'I-care.

Monsieur le Maire demande aux membres s'ils sont d'accord pour l'installation d'un radar pédagogique pour la Grande Rue.

Vote de l'assemblée : POUR : 12 CONTRE :0 ABSTENTION : 1

3- Marquage bande cyclable rue Neuve

Monsieur Pruvot fait savoir qu'il serait judicieux de faire un marquage pour une bande cyclable rue Neuve.

Après discussion, le conseil décide de faire une étude sur l'ensemble du village.

Vote : POUR :0 CONTRE : 10 ABSTENTION : 3

4- Travaux 2019 dans le cadre du dossier ADAP – Agenda d'Accessibilité Programmée

Monsieur Pruvot rappelle lors de la séance du 28 mai 2018, le conseil a délibéré pour le diagnostic d'accessibilité pour les personnes handicapées et la mise en place d'un agenda par l'APAVE.

Monsieur Pruvot donne la parole à M. Deffontaines.

Monsieur Deffontaines informe qu'il a entrepris les démarches auprès de l'APAVE et que les établissements concernés sont :la Mairie, l'église, la bibliothèque, l'espace associatif, la salle des fêtes, les vestiaires du stade de football et le cimetière. Il fait savoir que la durée de l'agenda d'accessibilité est programmée sur 3 ans.

Suite à l'état des lieux, plusieurs travaux sont à entreprendre mais, il y aura des dérogations car, la commune ne pourra réaliser ses travaux pour des motifs techniques ou économiques.

L'assemblée souhaite qu'une demande de financement soit réalisée auprès de la communauté de communes. M. GRENU demande si tous les types de handicaps sont pris en compte notamment la déficience visuelle devant la Mairie.

Monsieur Deffontaines répond qu'il va prendre contact avec l'APAVE afin d'avoir des renseignements complémentaires.

5 – Remise en état des statues de l’Eglise

Monsieur Pruvot donne la parole à Monsieur Deffontaines.

Monsieur Deffontaines rappelle qu’il a demandé un devis aux Ateliers Legrand pour le nettoyage et la remise en état des statues. Il précise qu’il a reçu un devis d’un montant de **5 455.00€ H.T soit 6 546.00€ TTC.**

Monsieur Deffontaines suggère de faire 5 statues en 2019 pour un montant de 2 980.00€ H.T et la suite en 2020.

Après discussion, l’assemblée vote pour toutes les statues pour un montant de **6 546.00€. TTC.**

POUR : 11

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

6- Remplacement du défibrillateur

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la société Cardiop. En effet, le défibrillateur est ancien et coûte cher à l’entretien.

La société Cardiop propose le rachat de notre défibrillateur actuel CARDIAC SCIENCE et le remplacement par SCHILLER 100% français, garantie 10 ans pour un montant de **990.00€ H.T** incluant la reprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un **avis favorable.**

7- Contrat Renov’Sport pour traitement du terrain de football contre les taupes

Monsieur Pruvot fait part à l’assemblée de la demande de l’association de football A.J.A. Le terrain est ravagé par les taupes, il y a lieu de faire le nécessaire pour la sécurité des joueurs.

Monsieur le maire précise qu’il a pris contact avec Renov’Sport pour un devis. La société a transmis un devis pour un piégeage traditionnel avec 6 interventions dans l’année pour un montant de **1 350.00€ H.T soit 1 620.00€ T.T.C**

Monsieur Gourguechon propose que le traitement des taupes soit effectué par les employés municipaux.

8- Règlement de la salle des fêtes (nombre de places, nombre de couverts et tarif vaisselle cassée ou manquante) :

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu’à la suite d’un problème de vaisselle cassée. Il y a lieu de revoir les conditions de location, nombre de places, nombre de couverts et le tarif pour la vaisselle cassée ou manquante. Monsieur Pruvot donne donc la parole à M. Benoit qui a fait la demande par écrit afin d’expliquer les raisons de son refus de paiement des vaisselles cassées et manquantes. Monsieur Benoit signale qu’il n’accepte pas de régler la vaisselle car, il n’y a pas eu d’inventaire. Il stipule que la capacité de vaisselle n’est pas adaptée à sa location de fin d’année mais également au niveau du nombre de personnes dans la salle. Il signale qu’il a dû louer de la vaisselle pour le réveillon. Monsieur Benoit demande pourquoi la capacité de la salle change entre 2017 et 2018.

Après avoir entendu Monsieur Benoit, le conseil décide de statuer sur le nombre de places dans la salle polyvalente.

Monsieur le Maire propose de voter pour 150 personnes pour la grande salle et 50 personnes pour la petite salle soit un total pour les deux salles de 200 personnes.

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité la proposition suivante.

Monsieur Pruvot souhaite que le conseil délibère sur le rachat de vaisselle complémentaire. Après discussion, il est décidé de maintenir à niveau constant la vaisselle et de ne pas faire d’achat complémentaire.

POUR : 7

CONTRE : 2

ABSTENTION :4

Monsieur le Maire rappelle qu'il reste à débattre sur le tarif de la vaisselle. Il précise que lors des locations, il y a souvent de la vaisselle cassée ou égarée. Il soumet le prix de 2.50€ par casse ou par pièce manquante.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Le Conseil souligne qu'il n'y a pas de rétroactivité et que la tarification est mise en place à partir de ce jour.

9- Information sur l'aide à la rénovation énergétique

Monsieur le Maire propose de mettre en place une aide pour les travaux de rénovation énergétique. Les membres du conseil affirment qu'il serait préférable de discuter de ce sujet en fonction du budget. Monsieur le Maire propose donc de reporter ce point.

10- Information sur l'échange intergénération

Monsieur le Maire soumet l'idée d'échanges inter-génération pour les Argoeuvois. Il explique que cet échange permettrait un lien social et intergénérationnel. Les objectifs seraient de permettre aux jeunes et aux anciens de se rencontrer, d'échanger et de s'approprier l'outil informatique comme une initiation aux tablettes, smartphones ou pour les réseaux sociaux. Cet échange pourrait être une assistance pour les démarches en ligne (impôts, carte grise, carte d'identité ...)

Après discussion, le conseil vote à l'**unanimité** pour la mise en place d'échanges inter-génération.

11- Remplacement saleuse

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gourguechon.

Monsieur Gourguechon affirme qu'il y a lieu de remplacer la saleuse et présente un devis de chez Doco Loca Motoculture pour un montant de 1 225.75€ H.T.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis à l'unanimité.

12- Restauration échelles de meunier et du plateau dans le clocher de l'église

Monsieur Pruvot fait savoir qu'il a demandé des devis pour la restauration des échelles de meunier afin de permettre la visite du clocher et de son horloge automatique de 1878 lors des journées du patrimoine. Il fait part des devis reçus :

- Menuiserie GOIDIN pour un montant de **2 478.10€ H.T soit 2 973.72€ T.T.C**
- Menuiserie du Val de Nièvre pour un montant de **14 276.50 H.T**

Le conseil demande de reporter ce point et de programmer une visite du haut du clocher.

13- Transfert des compétences eau et assainissement

Monsieur le Maire avise le conseil que le conseil communautaire demande de délibérer sur le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Nièvre et Somme. Il ajoute qu'actuellement la Communauté de Communes Nièvre et Somme n'exerce pas les compétences.

Monsieur Gourguechon rappelle que nous allons prochainement mettre en place de nouveaux compteurs communicants qu'il serait préférable que la gestion de l'eau reste communale.

Après discussion, l'assemblée **s'oppose** au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

14- Règlement Général pour la Protection des Données (R.G.P.D)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la démarche de mise en conformité de la commune avec le nouveau règlement européen relatif à la protection des données personnels, il y a lieu de mettre en place une convention entre la commune et Solstice Conseils- Solution Citoyennes comme délégué à la protection des données auprès du CNIL. Monsieur Pruvot signale que cette intervention est sans incidence financière pour la commune car elle est retenue sur le Droit individuel à la formation des Elus -DIF.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Il est demandé le coût de cette intervention au prochain conseil.

15- Signalétique cabine à livres

Monsieur le Maire propose de transformer la cabine téléphonique en boîte à livres. Il signale qu'il a demandé un devis à Art'Dhésif pour la fourniture et pose d'adhésifs sur les vitres. Il a reçu une offre d'un montant de **755.00€ H.T soit 906.00€ T.T.C.** Monsieur le Maire montre les idées proposées par la société et d'autres exemples réalisés dans d'autres communes.

Après discussion, le conseil décide de demander aux Argoeuvois de participer à la décoration de la cabine et précise que les matériaux seront financés par la commune.

Mme Delavierre se propose de faire le flyer pour les habitants.

16- Question diverse

Trinival :

Trinival a fait part aux communes adhérentes que ce nouveau dispositif de ramassage est mis en place pour faire diminuer les factures de ramassages et de traitements des ordures ménagères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur	PRUVOT	Gérard	
Madame	AUTIN	Nadine	
Monsieur	DEFFONTAINES	Emmanuel	
Madame	DEKONINCK	Barbara	
Madame	DELAVIERRE	Christine	
Monsieur	DUMEIGE	Dorian	
Monsieur	GOURGUECHON	François	
Monsieur	GRENU	François	
Madame	LEDET	Isabelle	
Monsieur	LEFEBVRE	Frédéric	
Monsieur	LEMIEGRE	Arnaud	
Monsieur	MARQUES	Antonio	
Monsieur	TELLIER	Marc	
Madame	TRANNOIS	Nathalie	
Monsieur	VATIGNEZ	Joël	